



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2022-23 REGLEMENTANT LA CIRCULATION CD116

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société Travaux Publics de Soisy,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux préparatoires à une couche de roulement sur la CD116, à compter du 15 avril 2022,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, de régler la circulation,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux sur la CD116, la circulation sera alternée manuellement à compter du 15 avril pour une durée de 76 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Travaux Publics de Soisy,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 8 avril 2022

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

